

Troisième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE **WFP/EB.3/96/1/Add.1/Rev.1** 10 octobre 1996 ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM, les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires. 1. Adoption de l'ordre du jour. Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire (document WFP/EB.3/96/1) établi d'après le programme de travail du Conseil d'administration pour 1996 approuvé par le Conseil à sa première session ordinaire (document WFP/ExB.1/96/4), et d'après les décisions prises à la deuxième session ordinaire et à la session annuelle. Le Conseil d'administration peut décider, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil d'administration pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

- 2. Désignation du Rapporteur et élection d'un membre du Bureau. Le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs rapporteur(s) et élire, parmi ses représentants, un membre du Bureau.
- 3. Politique générale. Rapport au Conseil économique et social (ECOSOC) sur la suite donnée à sa Résolution 1995/56: renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies: après avoir présenté un rapport intérimaire (document CFA 40/9) à la quarantième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) sur la suite donnée à la décision 1995/56 de l'ECOSOC, le Directeur exécutif a soumis un premier rapport complet (document WFP/EB.A/96/7 Quatrième partie) à la session annuelle du Conseil d'administration. L'objet de ce rapport était de définir la position du PAM à l'égard des points figurant sur la liste indicative contenue dans la résolution qui devait être examinée par les organes directeurs des institutions du système des Nations Unies, notamment les questions portant sur le rôle et les responsabilités du PAM.

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle, le Directeur exécutif soumet donc un rapport (document WFP/EB.3/96/3) sur les questions touchant à la capacité dont dispose le PAM pour remplir son mandat actuel et s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités opérationnelles. Ce rapport porte également sur les points spécifiquement examinés lors de la session annuelle et présente une analyse des problèmes touchant à la capacité du PAM dans les domaines où un élargissement de son rôle dans les situations d'urgence est proposé.

Le Conseil pourra souhaiter formuler des observations sur ce rapport et guider le Secrétariat dans l'établissement d'un compte rendu à l'ECOSOC sur la suite donnée à sa résolution.

4. Ressources et finances

a) Mise à jour des barèmes des coûts indirects

À sa quarantième session, le CPA a demandé au Secrétariat de réaliser en 1996 une nouvelle étude des coûts afin de mettre à jour les conclusions de l'étude de 1995 et de permettre ainsi, à la lumière des niveaux de coûts



effectivement encourus, d'ajuster comme il conviendra les barèmes de coûts de soutien applicables aux différentes catégories du Programme durant l'exercice biennal 1998-1999.

Le Conseil d'administration est saisi des conclusions préliminaires de l'étude de 1996 (document WFP/EB.3/96/4-A) pour examen et commentaires.

b) Comptes biennaux 1994-1995 - Rapport du Commissaire aux comptes

En application de l'article 10.1 du Règlement financier, le Conseil d'administration est saisi des comptes biennaux du Programme pour la période 1994-1995 (document WFP/EB.3/96/4-B) présentés par le Directeur exécutif. Conformément au paragraphe 30 des Règles générales et à l'article 1.9 du Règlement financier, le Directeur exécutif présente également au Conseil, au titre de ce point de l'ordre du jour, le rapport du Commissaire aux comptes, accompagné des états financiers vérifiés. Le Directeur exécutif soumet au Conseil les observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO, qui seront distribuées sous forme d'additifs au document ci-dessus.

c) Rapport sur les activités du Bureau de l'inspection et des enquêtes du PAM (OEDI)

Comme le Conseil d'administration avait demandé à sa session annuelle que les rapports du bureau de l'inspection et des enquêtes du PAM (OEDI) soit présenté en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes, le Directeur exécutif soumet le premier rapport relatif aux travaux de ce bureau (document WFP/EB.3/96/4-C). Comme il l'avait suggéré, le Conseil pourra formuler ses observations, qui seront transmises, avec le rapport, au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (OIOS).

5. Rapports d'évaluation et rapports finals

Les documents d'évaluation ci-dessous sont présentés au Conseil d'administration pour examen. Le Conseil devra prendre note des rapports et entériner le plan du Secrétariat qui vise à intégrer dans les travaux à venir du PAM les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations.

a) <u>Projets/opérations d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées</u>

Régional Libéria 4604 Evaluation des orientations du Programme de

1990-1995 relatif aux opérations en faveur de réfugiés et de personnes déplacées appuyées par le PAM au Libéria, en Côte d'Ivoire, en

Guinée et en Sierra Leone

Afghanistan 5086 (Élarg.2) Secours et relèvement en Afghanistan

Rwanda/Burundi Evaluation sur dossier de l'opération d'urgence

Rwanda/Burundi



b) Évaluations thématiques et sectorielles

Rapport analytique relatif à des projets appuyés par le PAM en faveur des populations urbaines pauvres en Afrique de l'Est:

Madagascar 4553 Appui au projet élargi de sécurité alimentaire

et de nutrition (SECALINE)

Mozambique 4721 Services urbains de base à Maputo (projet

pilote)

Zambie 4756 Filet de sécurité pour les groupes vulnérables

en période d'ajustement structurel.

c) <u>Évaluations intérimaires de projets de développement</u>

Madagascar 3936 Appui à l'éducation de base

- 6. Schémas de stratégie de pays. Le Conseil est invité à donner ses avis sur les schémas de stratégie de pays relatifs au Bouthan, au Cambodge, au Ghana, au Tadjikistan et au Yémen.
- 7. **Programmes de pays**. Le Conseil est saisi, pour examen et approbation, des programmes de pays pour le Bangladesh, la Bolivie et le Pakistan.
- 8. Projets de développement
 - a) Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration

Au titre de ce point, le Conseil est saisi des propositions suivantes, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Jordanie 5783 Appui à la mise en valeur participative des

terres

Mauritanie 055 (Élarg.7) Assistance au secteur éducatif de base

b) Rapports présentés par le Directeur exécutif - Projets approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996

Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi du résumé du projet Gambie 2729 (Élarg.2) ("Développement rural communautaire") approuvé par le Directeur exécutif entre le 1er janvier 1996 et le 30 juin 1996, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Rapports présentés par le Directeur exécutif - Augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996

Un document présentant le détail des augmentations budgétaires, approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996 en vertu des



pouvoirs qui lui sont délégués, pour huit projets de développement sera soumis au Conseil au titre du présent point de l'ordre du jour.

d) Rapports présentés par le Directeur exécutif - Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés

Le Conseil est saisi, pour examen, des rapports suivants sur l'état d'avancement de projets en cours depuis deux ans ou plus:

Bolivie 2801 (Élarg.1) Soins de santé primaires dans les zones touchées par la maladie de Chagas

Côte d'Ivoire 3358 (Élarg.1) Programme d'alimentation scolaire

Guyana 4889 Développement agricole et communautaire

polyvalent

Jordanie 2422 (Élarg.3) Mise en valeur des forêts et des parcours

Lesotho 352 (Élarg.8) Construction, remise en état et entretien des

routes d'accès rurales

Mali 2231 (Élarg.4) Développement rural

Pakistan 2237 (Élarg.3) Assistance aux soins de santé primaires

Ouganda 2642 (Élarg.2) Aide à l'éducation, la santé et le

développement rural dans la région de

Karamoja

Viet Nam 4304 Reboisement dans les zones côtières du

Viet Nam.

9. Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées.

a) Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration

Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Conseil est saisi des propositions de projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées, dont le montant est supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Cambodge 5483 (Élarg.3) Programme de relèvement

Éthiopie 5241 (Élarg.2) Aide alimentaire en faveur des Somalis,

Soudanais, Djiboutiens et Kényens réfugiés en

Éthiopie ainsi que des rapatriés éthiopiens

provenant de pays voisins



Iran 4161 (Élarg.4) Assistance alimentaire aux réfugiés iraquiens

en Iran

Régional Libéria 4604 Aide alimentaire ciblée en faveur des

(Élarg.5) personnes déplacées à l'intérieur du Libéria et

aux réfugiés libériens en Guinée, en Côte

d'Ivoire et au Ghana

Régional Afghanistan Activités relatives à l'Afghanistan et aux

réfugiés afghans.

b) Projets approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil pourra examiner un résumé du projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées Mauritanie 5413 (Élarg.2) ("Aide alimentaire aux réfugiés maliens") approuvé par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif entre le ler janvier et le 30 juin 1996

Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Conseil est saisi d'un document présentant le détail des augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1996 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, pour quatre projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées.

10. Personnel et administration

a) Rapport de situation sur le ratio hommes-femmes et l'évolution du profil du personnel du PAM

Conformément au Programme de travail du Conseil d'administration pour 1996 approuvé lors de sa première session ordinaire (document WFP/ExB.1/96/4), le Secrétariat soumet à la présente session un rapport de situation sur le ratio hommes-femmes et l'évolution du profil du personnel du PAM (document WFP/EB.3/96/10-A).

b) Rapport de situation sur l'état des locaux du PAM

Le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat, lors de sa session annuelle, de négocier avec les autorités italiennes afin de proposer à la présente session une solution satisfaisante et définitive aux problèmes que pose l'état inacceptable des locaux du PAM. Un rapport de situation (document est WFP/EB.3/96/10-B) présenté au titre de ce point de l'ordre du jour au Conseil pour examen et observations.



- 11. Aperçu du Programme de travail du Conseil d'administration pour 1997. Le Conseil d'administration est saisi, pour approbation, d'un programme de travail provisoire pour 1997 (document WFP/EB.3/96/11), fondé sur le Programme de travail du Conseil pour 1996 (document WFP/ExB.1/96/4), arrêté lors de sa première session ordinaire, et sur les méthodes de travail adoptées lors de ses première et deuxième sessions ordinaires.
- 12. Résumés des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1996 du Conseil d'administration. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire sur ses méthodes de travail, les résumés des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1996 sont présentés pour aval.
- 13. Questions diverses. Le Directeur exécutif et les délégués pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.
- 14. Vérification des décisions et des recommandations adoptées. Au titre de ce point, le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions et/ou recommandations de la présente session afin d'en vérifier l'exactitude.